

Préavis municipal n° 02/2020 – juillet 2020
RC 153 C-P / Rue de la Gare – Route du Dôme
Participation financière



DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE AU BUDGET 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Ce préavis a pour objet la participation financière de la Commune de Romainmôtier-Envy aux travaux de la rue de la Gare à Croy. Ces travaux font partie du chantier de la commune de Croy - rue de la Riette - le giratoire - rue de la Gare. Tous les travaux sont sur la commune de Croy qui en est le maître d'œuvre.

La convention liant nos deux communes a été réactualisée en début d'année 2020. Il est convenu d'une procédure pour tout projet, sur la route, entre la rue de la Gare et le Champ-des-Barres, ainsi que d'une répartition financière de 50% chacune.

Malgré le fait que les travaux aient déjà débutés, la Municipalité de Romainmôtier-Envy a accepté de payer sa part, sous réserve de l'approbation du Conseil Général et considérant que ces travaux vont profiter aux riverains et entreprises de Romainmôtier-Envy.

2. Travaux

Les travaux ont commencé début mars et devraient se terminer cet automne.

- La Commune de Romainmôtier-Envy est concernée par la rue de la Gare. Ce tronçon comprend la création d'un trottoir qui s'inscrit dans le projet de cheminement piétonnier La Gare - Le Bourg et de l'entretien de la route.

3. Coûts des travaux

La participation financière de notre commune se monte à **Fr. 145'000.00**.

- | | | | |
|------------------------------|-----|------------|-----------------------|
| - Aménagement rue de la Gare | Fr. | 125'200.00 | |
| - Création d'un trottoir | Fr. | 15'000.00 | Fr. 140'200.00 |
| - Divers et imprévus | Fr. | 4'800.00 | |

- Le total des travaux est devisé à **Fr. 311'700.00** dont **Fr. 171'500.00** à la charge de la Commune de Croy qui prend en charge les coûts liés à son territoire (éclairage public, alimentation de bâtiments en viabilités, etc.).

4. Planification financière

Compte tenu de la situation actuelle des finances communales et de la nature des travaux, nous proposons de porter le montant de **Fr. 145'000.00** au budget de fonctionnement 2020.

Etant donné que ces travaux sont entièrement sur le territoire de la Commune de Croy, il est préférable de les insérer au budget de fonctionnement 2020 afin qu'ils soient entièrement mis en charge l'année de réalisation.

5. Demande de la Municipalité

La Municipalité est consciente que la procédure proposée au Conseil Général n'est pas ordinaire, sachant que ce dernier doit se prononcer sur des travaux déjà en cours. Toutefois, la Municipalité a pris ses responsabilités sachant que ces travaux profitent aussi à nos concitoyens et qu'ils suivent l'objectif mentionné au point 2.

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la proposition suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 3 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

D'autoriser la Municipalité à porter en complément du budget de fonctionnement 2020 la somme de **Fr. 145'000.00** concernant les travaux de réfection rue de la Gare à Croy.

Romainmôtier, le 25 juin 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

(Signé)

Nils Monbaron

La Secrétaire

(Signé)

M. Pugin